

4 - Mieux pulvériser pour bien protéger

Si la qualité de pulvérisation est fondamentale quelle que soit la maladie, elle est cruciale pour une protection sans faille des grappes.



L'idéal:
traiter
en face
par face.



Le réglage du
pulvérisateur doit être
adapté au développement
de la végétation:
pensez à adapter
vos réglages en cours
de campagne.

FACTEURS CLEFS DE SUCCÈS DE LA PULVÉRISATION:

Avoir un pulvérisateur
bien réglé, adapté
à la configuration
de son vignoble.



Respecter des passages de tracteur
suffisamment resserrés pour que chaque
face soit traitée directement.

Avoir une vitesse d'avancement compatible
avec une couverture optimale (5,5 km/h max).

MEMO : SENSIBILITÉ DES CÉPAGES

Sensibles

- Aligoté
- Cinsault
- Folle Blanche
- Grenache
- Mondeuse
- Muscadet
- Picpoul
- Séminon
- Syrah
- Carignan
- Colombard
- Gamay
- Merlot
- Muscadelle
- Négrette
- Poulsard
- Sauvignon
- Ugni blanc

Moins sensibles

- Cabernet Sauvignon
- Jurançon blanc
- Roussane
- Malbec
- Marsanne
- Tanat

Peu sensibles

- Chasselas
- Clairette

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
 - 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
 - 10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR. Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF recommande Osmofilm®.
- © Marque déposée Sté PANTEK France

CONTACTS UTILES

Informations techniques FDS	BASF	N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'attitude N°Vert 0 800 887 887 APPEL GRATUIT DEPUIS UN PORTABLE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr

PENDANT L'APPLICATION

- 7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

Les clefs pour lutter efficacement contre le black-rot



BASF
We create chemistry

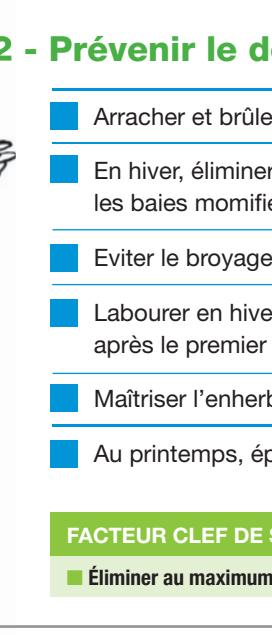
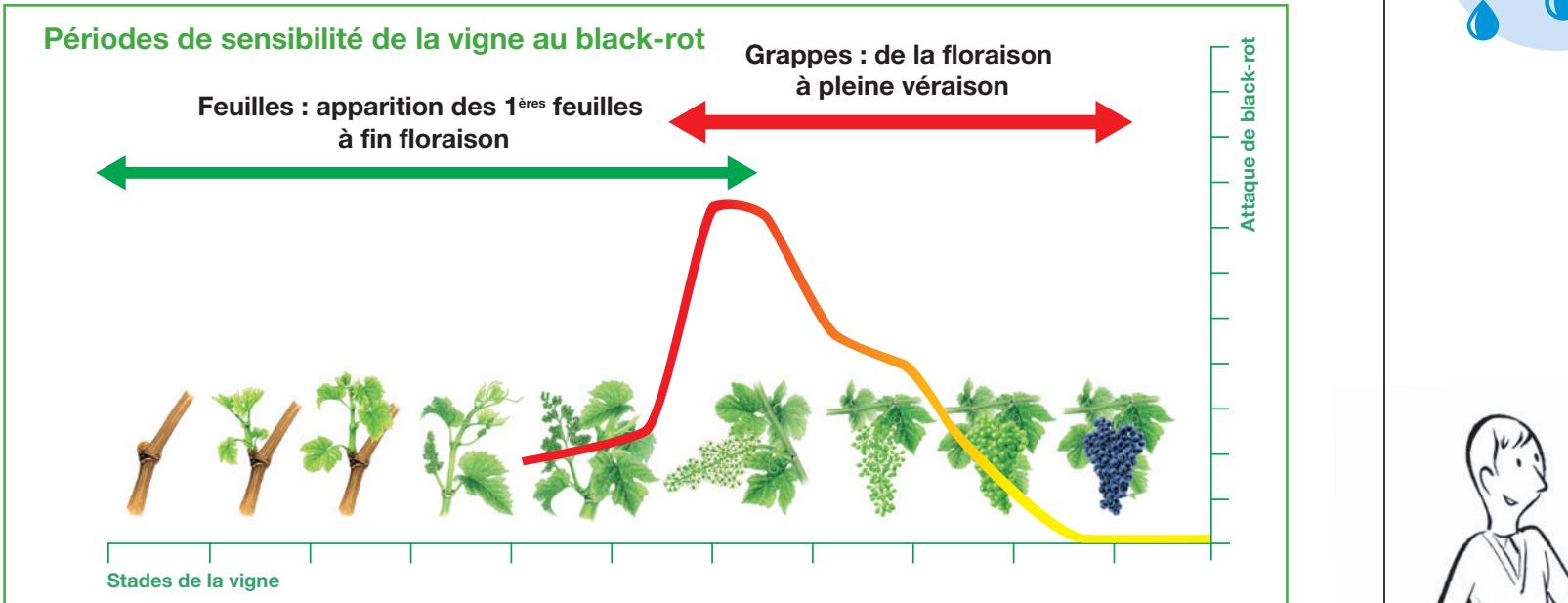
Cultivons l'innovation autrement

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

AGENCE DUFRESNE CORRIGAN SCARLETT • Acrobat® M DG - ® marque déposée BASF. Autorisation de mise en marché n° 9600103. Composition : 9% diméthomorphe (H5) + 60% mancozèbe (M3). Classement : Attention H317 - Peut provoquer une allergie cutanée ; H361d - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus ; H400 - Très毒ique pour les organismes aquatiques ; H410 - Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Polyram® DF - ® marque déposée BASF. Autorisation de mise en marché n° 8700107. Composition : 70% de métiram. Classement : Attention H317 - Peut provoquer une allergie cutanée ; H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; H400 - Très毒ique pour les organismes aquatiques ; H410 - Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Lutiram® DF - ® marque déposée BASF. Autorisation de mise en marché n° 8700107. Composition : 70% de métiram. Classement : Attention H317 - Peut provoquer une allergie cutanée ; H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; H400 - Très毒ique pour les organismes aquatiques ; H410 - Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Aviso® DF - ® marque déposée BASF. Autorisation de mise en marché n° 8700215. Composition : 6,4% métiram-zinc + 4,8% cymoxanil. Classement : Attention H317 - Peut provoquer une allergie cutanée ; H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus ; H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; H400 - Très毒ique pour les organismes aquatiques ; H410 - Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Enervin® - ® marque déposée BASF. Autorisation de mise en marché n° 2100221. Composition : 120 g/kg d'ametoctradine (C8) + 440 g/kg de métiram. Classement : Attention H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; H400 - Très毒ique pour les organismes aquatiques ; H410 - Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Prvest® - ® marque déposée BASF. Autorisation de mise en marché n° 2100221. Composition : 120 g/kg d'ametoctradine (C8) + 440 g/kg de métiram. Classement : Attention H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; H400 - Très毒ique pour les organismes aquatiques ; H410 - Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Cabrio® Top - ® marque déposée BASF. Autorisation de mise en marché n° 2000336. Composition : 5% pyraclostrobine (C3) + 55% métiram. Classement : Attention H302 - Nocif en cas d'ingestion ; H315 - Provoque une irritation cutanée ; H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; H400 - Très毒ique pour les organismes aquatiques ; H410 - Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Sillage® - ® marque déposée Bayer. Autorisation de mise en marché n° 9600368. Composition : 28,9% métiram + 47,1% fosetyl-a. Classement : Attention H315 - Provoque une irritation cutanée ; H317 - Peut provoquer une allergie cutanée ; H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; H400 - Très毒ique pour les organismes aquatiques ; H410 - Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Prvest® - ® marque déposée BASF. Autorisation de mise en Marché n° 9700214. Composition : 50 % krésoxim-méthyl. Classement : Attention H351 - Susceptible de provoquer le cancer ; H400 - Très毒ique pour les organismes aquatiques ; H410 - Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Collis® - ® marque déposée BASF. Autorisation de Mise en Marché n° 2060085. Composition : 100 g/l Krésoxim-méthyl + 200 g/l Boscalid. Classement : Attention H351 - Susceptible de provoquer le cancer ; H400 - Très毒ique pour les organismes aquatiques ; H410 - Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Hexagon® - ® marque déposée BASF. Autorisation de Mise en Marché n° 2060085. Composition : 100 g/l Krésoxim-méthyl + 200 g/l Boscalid. Classement : Attention H351 - Susceptible de provoquer le cancer ; H400 - Très毒ique pour les organismes aquatiques ; H410 - Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute utilisation, auprès du N° Azur BASF (0810023033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com. BASF France SAS - Division Agro - 21, Chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecuyl Cedex. 583VITE0915R. Septembre 2015. Crédit photos : BASF - Michel Monthallet - Thinkstock.

LE BLACK-ROT: L'ENNEMI QUI REFAIT SURFACE!

Considéré comme une maladie secondaire ces dernières années, le black-rot concerne aujourd'hui la plupart des vignobles. Il peut induire de fortes pertes de récolte allant jusqu'à la perte totale de vendanges. La vigilance s'impose pour bien reconnaître la maladie et éviter une attaque dévastatrice.



LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LE BLACK-ROT

1 - Mieux connaître la maladie:

- Mode de conservation: périthèces issus des baies desséchées ou des sarments contaminés.
- Conditions d'initiation de la maladie, contaminations primaires:
 - dès les premières feuilles visibles avec une température minimale de 9 °C,
 - projection par une pluie ≥ 0,3 mm; puis dissémination par le vent,
 - incubation: 10 à 25 jours selon la température.
- Développement de la maladie (contaminations secondaires):
 - à partir de l'expression des contaminations primaires, les pycnides apparaissent en 3-4 jours,
 - libération par une pluie et contamination possible de tous les organes (y compris les grappes) par éclaboussure,
 - superposition des contaminations primaires et secondaires jusqu'à épuisement des périthèces et moindre réceptivité de la vigne (mi-juillet).

2 - Prévenir le développement de la maladie

- Arracher et brûler les souches dans les vignes abandonnées.
- En hiver, éliminer et brûler les bois porteurs de chancres, les baies momifiées et les vrilles atteintes.
- Eviter le broyage de sarments porteurs de grappes momifiées.
- Labourer en hiver pour enfouir l'inoculum et déchausser après le premier traitement black-rot.
- Maîtriser l'enherbement, favorable à la conservation de l'inoculum.
- Au printemps, épamprer les ceps.

FACTEUR CLEF DE SUCCÈS DE LA PROPHYLAXIE

- Éliminer au maximum les supports de la maladie de l'année précédente.

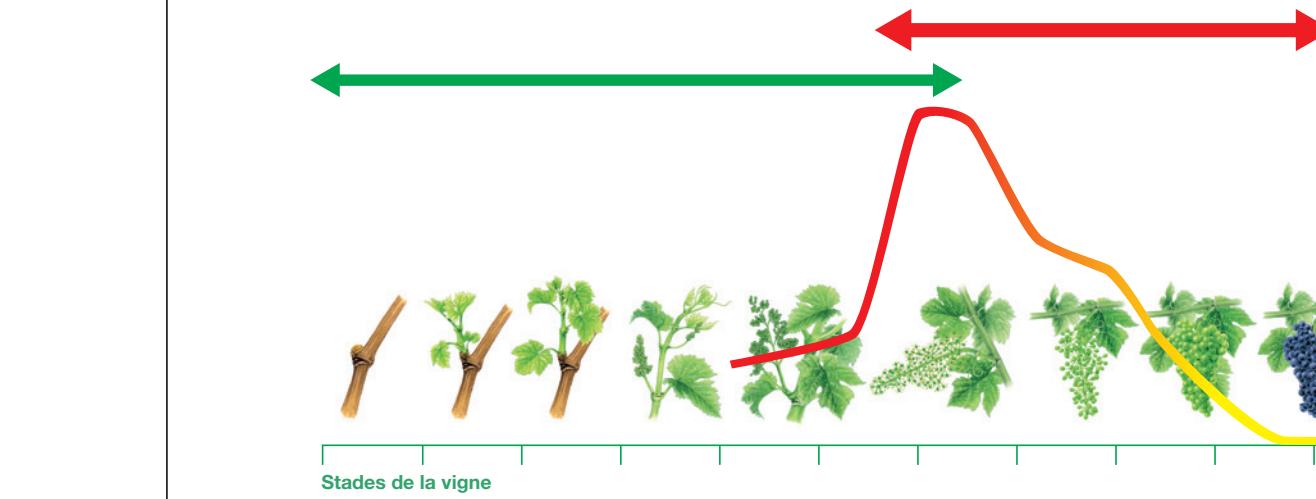
3 - Avoir le réflexe: «Prévoyance & persévérance»

- Protéger les feuilles

Éviter la dispersion à partir des premières taches.
Le black-rot est une maladie de foyer.

- Préserver les grappes

En préventif, protection sans faille de la floraison à la fermeture grappes.



Contre le black-rot, 3 familles sont disponibles: les dithiocarbamates, les strobilurines, les IBS.

- Anti-mildiou à base de mancozèbe ou de métirame

Acrobat® M DG, Polyram® DF / Lutiram® DF,
Aviso® DF, Enervin® / Privest®

Anti-oïdium

Stroby® DF

- Solutions polyvalentes: Cabrio® Top, Sillage®+ Stroby® DF, Enervin®+ Collis®, Privest®+ Hexagon®

FACTEURS CLEFS DE SUCCÈS DE LA PROTECTION PHYTOSANITAIRE

- Traiter tôt: soyez vigilant!
- Ne pas faire d'impasse dans le programme black-rot: à chaque traitement prévoir au moins un produit efficace contre le black-rot.
- Adapter la cadence en fonction de la pression.
- Respecter le nombre d'applications maximum recommandé pour chacun des modes d'action: préservons les moyens de lutte contre mildiou & oïdium qui restent les maladies majeures !

* 1^{er} traitement à partir de la maturité des périthèces en prévention des projections par la pluie contaminatrice (suivre les bulletins du BSV et les AA).

